

... n'importe pas de voir 300 000 Français, non qualifiés ou très qualifiés, partir à Londres parce qu'il n'y est pas interdit d'y réussir ?

Une moitié des départements français vit principalement des revenus de redistribution, selon une étude que *Le Monde* publiera lundi 20 mars (daté 21) dans le cadre de sa coopération avec La République des idées (pour aboutir à un colloque sur « La nouvelle critique sociale », organisé à Grenoble du 12 au 14 mai) : « La France, pays des fonctionnaires, des retraités et des RTT. » Où est l'avenir ? Les jeunes ont mille fois raison de se révolter. ■

Prochaine chronique le samedi 1<sup>er</sup> avril (daté 2).

# Outreau, l'écume et la lame de fond

Dans les premières semaines de l'installation de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements de la justice dans l'affaire d'Outreau, son président (PS), André Vallini, constatait, mi-dépit, mi-philosophe, que cette initiative parlementaire soulevait « une polémique par jour ».

On ne peut que s'étonner de l'initiative qu'il a prise, mercredi 15 mars, de susciter lui-même une tempête dans un verre d'eau en écrivant une lettre solennelle et publique au procureur général de Paris, Yves Bot, pour savoir qui, de lui ou des journalistes, donnait la bon-ne version sur l'initiative de la conférence de presse organisée dans l'enceinte de la cour d'assises d'appel de Paris juste après les réquisitions d'acquiescement prononcées contre les six accusés d'Outreau. « Nous avons deux versions totalement contradictoires, toutes deux prononcées sous la foi du serment, je ne peux pas laisser passer cela », a déclaré M. Vallini.

La solennité du propos sur une affaire aussi minime prête à sourire. La question de savoir qui est à l'origine de cette initiative n'a guère d'intérêt. Le fait est que cette conférence de presse s'est tenue à un moment et dans un lieu parfaitement déplacés et que le procureur général aurait dû être le premier à s'en rendre compte et à faire passer l'administration d'une bonne jus-

On est là au cœur d'une ambiguïté de la commission : en interrogeant toutes les parties au procès, elle prend le risque de rouvrir un débat qui n'a sa place que dans une enceinte judiciaire - ce qu'elle n'est pas - et qui a été définitivement tranché par le verdict de Paris. Mais cette enquête dans les plis et replis du dossier peut lui apparaître nécessaire pour comprendre et identifier les dysfonctionnements de l'affaire d'Outreau.

On ne peut dès lors pas empêcher que soient évoqués, devant la commission, les éléments déchargés, mais aussi ceux à charge, qui figurent dans le dossier d'instruction, comme ce fut déjà le cas lors de la déposition de l'avocat général, Gérard Lesigne, qui avait requis des condamnations contre dix des dix-sept accusés à Saint-Omer.

Faut-il le reprocher à ceux qui évoquent ce qui a nourri l'accusation ou considérer que ce risque est une des lourdes conséquences de l'intrusion du pouvoir législatif dans le champ judiciaire ? Cette question avait été soulevée dès les débuts des travaux de la commission par plusieurs magistrats, qui justifiaient ainsi leur demande de huis clos des travaux de la commission. Cette atteinte à la protection des personnes est peut-être le prix à payer si l'on considère que cette commission d'enquête a pour but d'éviter le renouvellement de tels errements judiciaires.

Pour les innocents d'Outreau, il est élevé. ■

Une malentendu s'est rapidement instauré dans les échanges entre, d'un côté, les députés et de l'autre, M<sup>re</sup> Didier Leick et M<sup>re</sup> Marc Pantaloni. A plusieurs reprises, les premiers ont reproché aux avocats des enfants de ne pas adhérer avec suffisamment de netteté au verdict d'acquiescement prononcé par la cour d'assises.

Evoquant les déclarations des enfants devant cette même cour, M<sup>re</sup> Pantaloni avait observé que certains d'entre eux étaient revenus sur leurs accusations alors que d'autres les avaient maintenues. « Ce qu'une cour d'assises a fait, une autre peut le défaire. Cette décision est définitive, elle n'appelle pas d'autres commentaires », avait-il affirmé. Exprimant un sentiment partagé par plusieurs de ses collègues, Georges Colombier (UMP) a souligné que la formulation de ce propos revenait « à entretenir le doute ».

## ANALYSE

PASCAL ROBERT-DIARD

Un malentendu s'est rapidement instauré dans les échanges entre, d'un côté, les députés et de l'autre, M<sup>re</sup> Didier Leick et M<sup>re</sup> Marc Pantaloni. A plusieurs reprises, les premiers ont reproché aux avocats des enfants de ne pas adhérer avec suffisamment de netteté au verdict d'acquiescement prononcé par la cour d'assises.

Evoquant les déclarations des enfants devant cette même cour, M<sup>re</sup> Pantaloni avait observé que certains d'entre eux étaient revenus sur leurs accusations alors que d'autres les avaient maintenues. « Ce qu'une cour d'assises a fait, une autre peut le défaire. Cette décision est définitive, elle n'appelle pas d'autres commentaires », avait-il affirmé. Exprimant un sentiment partagé par plusieurs de ses collègues, Georges Colombier (UMP) a souligné que la formulation de ce propos revenait « à entretenir le doute ».

### Société Editrice du Monde SA

Président du directoire : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani, Noël-Jean Bergeroux, Jean-Paul Louveau, directeur général  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain  
Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directeur délégué : Gérard Courtois  
Directeur général délégué : Patrick Collard  
Directeur des rédactions : Gérard Courtois  
Directeur délégué de la rédaction : Eric Fottorino  
Directeurs adjoints : Alain Frachon (Le Monde 2), Laurent Greilsamer, Patrick Jarrreau, Michel Kajman,  
Sylvie Kauffmann et Franck Nouchi (Le Monde des livres)  
Responsable de la conception : Eric Azan

Directeur artistique : Qujintin Léods ; chef d'édition : Françoise Tovo  
Délégué général : Olivier Biffaud, secrétaire général : Jean-Pierre Giovenco  
Médiateur : Robert Solé

Directeur des relations internationales : Daniel Vernier  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président,  
Marie-Béatrice Baudet, vice-présidente  
Anciens directeurs : Hubert Beauve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde SA  
rte de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 997497 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, ciété des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, ciété des Personnels du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Société des ronnels du groupe des publications de la Vie Catholique, Association Hubert Beauve-Méry, Société s lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde sse, Le Monde Participations, Claude-Bernard Participations, Investimonde.

Rédaction : 80 boulevard Auguste-Blarqui, 75707 Paris Cedex 13  
Tél. : 01-57-28-20-00 ; télex : 202806F ; télécopieur : 01-57-28-21-21  
Courrier des lecteurs : par téléphone : 01-57-28-21-74 ;  
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr  
Médiateur : mediateur@lemonde.fr

Abonnements : Par téléphone : de France 0-825-000-778 (0,15 TTC/min) ;  
à l'étranger : (33) 3-44-31-80-48. Sur Internet : www.lemonde.fr/abopjournal/  
Par courrier : bulletin p. 25  
Par copieur : 0-825-022-021 (0,15 TTC/min)

Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 TTC/min)  
Tarif à l'an : France métropolitaine : 349 €  
Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; finances :  
http://finance.lemonde.fr/

Emploi : www.talents.fr ; Immobilier : http://immobilier.lemonde.fr  
électronique : 3615 lemonde. Documentation : http://archives.lemonde.fr  
Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM SNI 01-44-82-66-40  
Le Monde sur microfiches : 03-88-04-28-60

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SA). La reproduction de tout le est interdite sans l'accord de l'Administration, Commission paritaire des publications jennes de presse n° 0707 C 819/5 - ISSN 0953-2037

Imprimé au Monde  
12, rue Maurice-Goussier  
94852 Ivry cedex  
2004

Président-directeur-général Jean-Paul Louveau  
Directeur général : Stéphane Corne  
89, Allée Angélique  
75017 PARIS Cedex 13  
Tél. : 01-57-28-39-00 - Fax : 01-57-28-39-36

TELE IN FRANCE